



Factéo : un outil de travail...payant !

Plusieurs réunions départementales et locales ont eu lieu en Seine et Marne pour présenter et mettre en place, d'abord sur des sites pilotes (Mareuil et Claye) en vue d'une généralisation pour l'ensemble des facteurs, le système FACTEO.

- Pour faire court, La Poste a décidé de doter les facteurs d'un Smartphone comprenant plusieurs applications devant simplifier le travail : Tenue à jour des ordres de réexpédition
- Procurations
- Itinéraire de tournée
- Signature des objets sur l'écran tactile
- Barème des principaux tarifs postaux
- Rédaction des comptes par système Bluetooth...

Sans que les agents n'en aient fait la demande, la Poste alloue à chacun deux heures gratuites de communication. Vue ainsi, cela paraît presque trop beau...Encore que, la rédaction des comptes par Bluetooth réduit fortement la charge de travail des cabinards. Cela constitue une première menace sur les emplois en service arrière.

Mais FACTEO cachait un loup que la Poste n'a pas pu dissimuler bien longtemps.

Ainsi les collègues de Claye-Souilly (site pilote du département) se sont vus remettre vendredi 12 octobre un document à signer s'intitulant « Charte d'utilisation des Smartphones dans le cadre du projet FACTEO ». Charte qui stipule :

- ***12-Données fiscales. L'attribution et l'usage d'un Smartphone FACTEO constituent un avantage en nature. L'avantage en nature déterminé par l'usage du Smartphone FACTEO est calculé annuellement sur la base forfaitaire de 10% de son coût d'achat TTC, auquel s'ajoute 10% du coût annuel de l'abonnement TTC.***

En clair cela signifie que le personnel devra payer par ses impôts l'attribution d'office faite par la Poste d'un outil postal devant améliorer les conditions de travail. C'est tout simplement scandaleux !

La CGT FAPT 77 a contacté la DOTC 77 à ce sujet. Le moins que l'on puisse dire est que la Direction était passablement embêtée avec cette charte (venant du siège) et tout particulièrement sur ce paragraphe 12 – Données fiscales. Les seules réponses données à la CGT ont été « ils n'ont qu'à pas signer la charte. On va se renseigner auprès du siège de La Poste ».

Dans un premier temps, les agents de Claye-Souilly ont décidé majoritairement de ne pas signer la charte et certains envisagent fortement de rendre leur Smartphone en fin de tournée et de ne l'utiliser que pendant les heures de service.

Pour la CGT FAPT 77, une chose est claire : ce n'est pas aux agents de payer pour un outil de travail qui est imposé (sans mauvais jeu de mot) par la Poste.

Fédération nationale des activités postales et de télécommunications CGT

Syndicat de Seine et Marne – BP 30 111 – 77382 Combs la Ville Cedex – Tél : 01 64 13 01 23 – Fax : 01 64 88 64 61

Courriel : cgtfapt77@orange.fr - Site : www.cgtfapt77.fr